Conditions de location

Hébergement Villa-Argo 11 Grande Rue 02500 Leuze

Propriétaire :

Luc Leirens
Chaussée de Gand 294
9230 Wetteren
Tel. : 0032 496 81 07 79
Mail : info@villa-argo.be

Article 1

Le propriétaire ne peut être tenu responsable de toute perturbation, modification ou obstacle au séjour du client, si cela résulte d'événements imprévus ou insurmontables hors de son contrôle. Le propriétaire ne peut être tenu responsable des désagréments causés par le travail de tiers, tels que la municipalité, la province, etc. Le propriétaire ne peut pas non plus être tenu responsable d'une interruption de gaz, d'eau ou d'électricité, si cela résulte d'un manque d'heures d'ensoleillement et/ou d'un manque de pluie. Le propriétaire décline toute responsabilité en cas de perte, de vol ou de dommages aux bagages, biens personnels ou véhicule, ainsi que des frais résultant d'un non-arrivée à temps à la maison de vacances ou à l'appartement en raison d'un retard.

Article 2. Réservation et prix.

Une réservation est valide dès que le propriétaire a reçu le dépôt requis.

Payer cela signifie que le locataire a pris note et accepte les conditions générales de location mentionnées ici ainsi que la description complète du bien qu'il a loué.

Les prix du propriétaire sont calculés en EUROS et sont effectués par période comme indiqué dans le contrat. La TVA ne s'applique pas ici. Les coûts des repas, des boissons, etc. ne sont jamais inclus dans le prix. Des coûts supplémentaires, tels que le nettoyage final, les coûts de consommation, etc., sont mentionnés dans le contrat de location et ne sont jamais inclus dans le prix, sauf indication contraire.

Article 3. Paiement du loyer.

Pour chaque réservation, 30 % du loyer doit être payé. Ce dépôt doit être reçu par le propriétaire dans les 7 jours suivant la date finale de réservation.

Le reste doit être reçu par le propriétaire au plus tard 6 semaines avant le début du séjour dans la maison de vacances. Si cela n'a pas eu lieu, le locataire recevra un e-mail avec la demande de paiement du reste dans un délai de 5 jours ouvrés. Si cela ne se produit pas, cela sera considéré comme une annulation du bien par le locataire et les conditions d'annulation de l'article 4

s'appliquent. Le propriétaire a alors le droit de proposer à nouveau la maison de vacances en question à la location en même temps.

Si la réservation a lieu moins de 6 semaines avant le début de la période de location, le paiement du loyer total doit être effectué immédiatement.

Après réception du reste du loyer, d'autres informations seront envoyées au locataire par e-mail. Cela inclut toutes les informations nécessaires concernant les itinéraires, le code des portails et du coffre-fort à clés, ainsi que l'adresse et le nom de la personne à contacter sur place.

Tous les paiements doivent être effectués sur le compte suivant :

BE27 3770 7354 9073
t.a.v. Luc Leirens
Mention : villa-argo / date de location

4. Annulation par le locataire.

Toute annulation doit être signalée au propriétaire par écrit ou par e-mail.

Le propriétaire facturera les montants suivants, selon la date d'annulation par le locataire :

Moins de 60 jours à 7 jours avant le début : 50 % du loyer

Moins de 7 jours avant le début : 100 % du loyer

1. Annulation jusqu'à 60 jours avant le début : 30 % de la location.
2. Annulation entre 60 et 21 jours avant le début de la période de location : 50 % de la location.
3. Annulation moins de 21 jours avant le début de la période de location : 100 % de la location.

Si le locataire n'utilise pas la maison de vacances ou la quitte avant la fin de la période de location, aucun remboursement ne sera effectué.

5. Annulation par le propriétaire.

Si, en raison de circonstances imprévues, le propriétaire doit annuler un contrat de location, le locataire sera informé immédiatement et les acomptes seront remboursés.

Si l'annulation du contrat de location n'est pas due à une force majeure, le propriétaire paiera également un montant supplémentaire de 20 % du loyer, qui constitue l'indemnisation habituelle pour les dommages et les désagréments.

6. Plaintes et litiges.

Aucune plainte ne sera traitée si elle n'est pas signalée par téléphone dans les 48 heures suivant la prise de possession de la maison de vacances et est suivie d'une lettre recommandée. La même règle s'applique si quelque chose de grave se produit pendant le séjour dans la maison de vacances.

Si le locataire refuse de prendre possession de la maison de vacances parce que l'état du bien ne correspond pas à ce qu'il peut raisonnablement attendre, il doit contacter immédiatement le propriétaire. S'il n'est pas possible de parvenir à un accord, il doit faire vérifier la plainte par un expert, un huissier ou un notaire, afin d'obtenir un avis objectif.

Le présent contrat a été rédigé et doit être interprété conformément au droit belge. Tous les litiges pouvant découler de ce contrat seront soumis à la compétence exclusive du tribunal de district belge.

7. Description.

Toutes les informations en feuilles mobiles ou informations sur le site Internet du propriétaire concernant la maison de vacances, son agencement, son mobilier ou ses installations associées sont fournies de bonne foi.

S'il y a un changement entre la période de réservation et le début de la période de location, le propriétaire en informera le locataire, mais celui-ci ne peut pas être tenu responsable.

Si, malgré tout, les informations concernant la maison de vacances, la configuration, le mobilier, le nombre maximal d'occupants ou les installations concernées s'avèrent incorrectes, le locataire doit immédiatement informer le propriétaire afin qu'il puisse régler la situation.

Toutes les informations concernant le tourisme et les activités sportives ont été fournies par des tiers et ne relèvent pas de la responsabilité du propriétaire.

8. Arrivée et départ.

L'arrivée dans une maison de vacances a normalement lieu entre 16h et 19h, sauf indication contraire.

La maison de vacances doit être libérée au plus tard à 10h le jour du départ, sauf indication contraire.

9. Nombre maximal d'habitants.

Pas plus de 15 personnes ne peuvent séjourner dans une maison de vacances, sauf autorisation préalable accordée par le propriétaire.

Si ce nombre est dépassé, la personne de contact sur place peut refuser l'accès à la maison de vacances à ces personnes supplémentaires.

Si, à un moment ultérieur, sans que la personne organisant la réception ne le sache, des personnes supplémentaires viennent séjourner dans la maison, une réclamation de 25 % du loyer par personne supplémentaire sera immédiatement faite possible, qui, si nécessaire, sera déduite du dépôt.

10. Animaux de compagnie.

Il n'est pas permis d'amener un animal de compagnie à la maison.

11. Garantie.

Le dépôt (250 €) doit être effectué en même temps que le premier paiement.

Conformément à la loi française, ce dépôt sera remboursé ou remboursé dans les deux semaines suivant le départ de la maison, déducant les coûts mentionnés dans la description de la maison de vacances, tels que la consommation de gaz, d'eau, d'électricité, de chauffage, d'essence, de bois de chauffage et le nettoyage final. Peut-être aussi la réparation des dommages découverts par la suite.

12. Coûts supplémentaires.

La taxe touristique est destinée au compte du propriétaire et est donc incluse dans le loyer.

Consommation de bois : 6,00 €/panier sera déduit du dépôt.

Nettoyage de la cheminée : 5,00 €/séjour si vous consommez.

13. Le ménage.

La maison doit être propre et bien rangée. Si ce n'est pas le cas, cela doit être signalé immédiatement au propriétaire et à la personne de contact sur place, afin qu'il puisse réparer les choses.

Au départ, le locataire doit laisser la maison propre et rangée, en prêtant une attention particulière aux installations sanitaires, à la cuisine, aux verrières et au sol (il suffit de passer l'aspirateur).

Le nettoyage final est soumis à paiement. Le montant est indiqué dans la description de la maison de vacances.

Néanmoins, le propriétaire se réserve le droit de déduire un montant supplémentaire de la caution si la maison de vacances n'est pas laissée propre.

14. Apportez le vôtre

Lessive de cuisine - linge de lit et linge de lit